PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE
contre un nouvel Ordre de Route ou contre un Fascicule de Mobilisation.

Cejourd'hui .....

nous, gendarme à .....

avons inséré dans le livret individuel du nommé .....

.....

en échange du présent ordre de route :

Un nouvel ordre de route portant les indications .....e Échelon, N° ..... et qui lui prescrit, en cas de rappel du .....e Échelon, de rejoindre le Dépôt mobilisateur, ...e d..... à .....

Un fascicule de mobilisation qui l'affecte au .....e d..... et lui prescrit de se rendre à ..... le .....e jour de la mobilisation avant ..... heures.

Fait à .....

le .....

Signature du Titulaire, *Signature du Gendarme,*

TITRE DE CONGÉ ILLIMITÉ DE DÉMOBILISATION.

Arme : Infanterie

Nom et Prénoms : Lespache Hyacinthe

Classe de recrutement : 1901 — de mobilisation : 1901 — Recrutement : Port de France — Matricule au recrutement :

Corps : 4e R. I. Cale 2 — Service : ~~auxiliaire.~~ armé.

Grade : 2e Classe

Lieu de l'envoi en congé : à St Pierre dép. Amérique du Nord — rue St Miquelon n°

Date de l'envoi en congé : le 1er Avril 1919

Désignation du dépôt démobilisateur ayant envoyé l'homme en congé : 129e Régt d'Infie à Le Havre

Le Commandant du Dépôt,

4e Échelon
N° 2062
figurant sur l'ordre de route.
A Reçu 52 f.

En cas de rappel du 4e Échelon sous les drapeaux, qui serait porté à la connaissance des populations par voie d'affiche ou de publication, le titulaire du présent congé se conformera aux prescriptions de l'Ordre de route ci-joint, fixant le dépôt mobilisateur à rejoindre et les conditions du trajet.

3000-Sp. 465-1919. [23177]

Pendant la durée de son congé, le titulaire sera astreint aux déclarations de changement de domicile ou de résidence dans les conditions indiquées sur la couverture du livret militaire (ou à la page 20 du livret ancien modèle).

En cas de changement de domicile ou de résidence, il recevra, s'il y a lieu, un nouvel ordre de route lui assignant un nouveau dépôt mobilisateur. Dans ce cas, l'indication en sera portée ci-dessous :

NOUVEAU LIEU de DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.	NOUVEAU DÉPOT MOBILISATEUR.	NUMÉRO D'ORDRE au nouveau dépôt.
Localité :	..... ° ..... d'	..... ° Échelon.
Départ[t] :	à	N° .....
Localité :	..... ° ..... d'	..... ° Échelon.
Départ[t] :	à	N° .....
Localité :	..... ° ..... d'	..... ° Échelon.
Départ[t] :	à	N° .....
Localité :	..... ° ..... d'	..... ° Échelon.
Départ[t] :	à	N° .....
Localité :	..... ° ..... d'	..... ° Échelon.
Départ[t] :	à	N° .....

Arrivé au 129e Rt 5/4

Dirigé sur le Parc le 6/4

Paié 6t indemnité.

ORDRE DE ROUTE pour le cas de Rappel sous les Drapeaux.

4 ° ÉCHELON.

N° 2062

En cas de rappel du 4 ° Échelon sous les drapeaux, qui sera porté à la connaissance des populations par voie d'affiche ou de publication le porteur du présent ordre se rendra au Dépôt mobilisateur ci-dessous :

129 ° Régt d' Infie

à Le Havre

Il devra être rendu à ce dépôt aux jour et heure fixés pour le rappel dudit échelon, auquel il appartient.

Il aura droit au transport gratuit par chemin de fer entre les gares indiquées ci-après :

Gare de départ : .....

Gare d'arrivée : Le Havre

Il emportera de chez lui des vivres pour un jour, qui lui seront remboursés à l'arrivée au dépôt.

Il se présentera à la gare de départ, muni du présent titre et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué par le Chef de gare.

En débarquant à la gare d'arrivée, il se rendra sans délai au dépôt mobilisateur indiqué ci-dessus.

Le Commandant du Dépôt mobilisateur,

(Signature et timbre.)

DÉPÔT DU 129e RT D'INFANTERIE